

GERALD DARMANIN MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 14 août 2018 N° 363

Gérald DARMANIN félicite les douaniers du Nord pour leur saisie de plus d'une demi-tonne de pollen de cannabis

Le 8 août, vers 17 heures, des agents de la brigade des douanes de Maubeuge-Bavay et des motocyclistes de la brigade d'Halluin-Reckhem interceptent, à proximité de Cambrai, une camionnette circulant dans le sens Sud-Nord, immatriculée en Pologne. Le chauffeur, de nationalité polonaise, suit les agents vers une aire de contrôle et présente des documents couvrant le transport de matériels à usage agricole depuis l'Espagne vers les Pays-Bas.

A l'ouverture du chargement, les douaniers constatent la présence d'un gros cylindre métallique d'environ deux mètres de long et d'un mètre vingt de diamètre, sanglé sur une caisse en bois. Ils notent également une forte odeur de colle qui les incite à poursuivre le contrôle. Une équipe cynophile de la douane étant présente, le chien LIKE effectue un passage sur le chargement qu'il marque très distinctement, de même que la poche de pantalon du chauffeur. Ce dernier en sort un morceau de résine de cannabis qu'il tend spontanément aux agents des douanes.

La camionnette est alors escortée vers le site d'Eurotunnel pour réaliser un contrôle radioscopique sur le cylindre composé d'un acier de près d'un centimètre d'épaisseur. Le cliché fait distinctement apparaître des masses régulières et rectangulaires.

L'ouverture du cylindre permet la découverte de 286 paquets de pollen de cannabis, pour un poids total de 522 kg. Le chauffeur a été jugé en comparution immédiate hier devant le tribunal correctionnel de Cambrai. Il a été condamné à une peine de 3 ans de prison avec mandat de dépôt, à la confiscation des stupéfiants et à une amende douanière de 2 610 275 euros.

Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics a déclaré : « Je félicite les douaniers de la direction régionale de Lille pour l'efficacité de leurs contrôles qui permet en l'espèce de priver les réseaux criminels d'un bénéfice estimé à 4 millions d'euros. Cela correspond en une seule prise à plus d'un tiers du pollen de cannabis intercepté l'année dernière.»

En 2017, la douane française a saisi 46,1 tonnes de cannabis sur le territoire national dont 1,38 t de pollen de cannabis.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les photos de la saisie : https://www.flickr.com/gp/douanefrance/RH32EK

La vidéo de la saisie : https://youtu.be/UOTOfbszkHs

Crédit images : Douane française

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN Douane

01 53 18 45 03 01 57 53 41 03 <u>presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr</u> presse@douane.finances.gouv.fr

